



M. PATILLON Marcel, époux NIEPCERON, le 28 Juillet 1955 pour la parcelle n° 463 - Section A.

- M. RAYNAUD Louis, époux FORTINEAU, le 10 Octobre 1955 pour les parcelles 407 et 408, Section A.

- M. ROUCUES Albert, le 9 Avril 1955, pour les parcelles 502, 503 et 504 - Section A.

~~Mme SAILLARD Henri Veuve née GODILLOT, le 18 Décembre pour la parcelle n° 497 - Section A.~~

- M. SUAUDEAU Paul, le 10 Octobre 1955, pour les parcelles 258-259 et 260 - Section C (Jardin de Retz) ;

**A R R E T E :**

**Article 1er.** - L'ensemble formé à PORNIC (Loire-Inférieure) par le Château et ses abords comprenant la Place de la Terri la Place du Château et les parcelles cadastrales suivantes  
- Section C - Nos 258 à 262 - 266 à 273  
- Section A - Nos 405 à 408 - 458 à 460 - 463-497-498- 500 à 504,  
est classé parmi les sites pittoresques,

**Article 2.** - Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 16 Mai 1956 susvisé.

**Article 3.** - Il sera notifié au préfet du département de la Loire-Inférieure, au maire de la commune de PORNIC et aux propriétaires intéressés dont la liste est annexée au présent arrêté qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, son exécution.

**Article 4.** - Il sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation du site classé.

PARIS, le 17 Août 1956

Pour ampliation :  
Le Chef du Bureau des Sites,

Pour le Secrétaire d'Etat  
et par délégation  
Le Directeur du Cabinet :

*C Vallée*

Signé : E. SIDET

M. de NUN Bernard, les 18 Décembre 1950 et 15 Septembre 1952 pour les parcelles n°s 261 - 262 - 267 - 268 et 269 - Section C (Château) - 458 - 459 et 460 - Section A.

.../...